

Distr.
GENERALE

E/C.12/1994/SR.27/Add.1
30 mai 1994

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Dixième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIEME PARTIE* (PUBLIQUE)
DE LA 27ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 20 mai 1994, à 10 heures

Président : M. ALSTON

SOMMAIRE

Déclaration de M. Ibrahima Fall (sous-secrétaire général aux droits de l'homme)

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote E/C.12/1994/SR.27.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 12 h 30.

DECLARATION DE M. IBRAHIMA FALL (SOUS-SECRETAIRE GENERAL AUX DROITS DE L'HOMME)

1. M. FALL (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme) dit que depuis sa création en 1987, le Comité joue un véritable rôle d'avant-garde. Il a constamment à coeur l'application du Pacte et est soucieux de recourir dans son travail à des méthodes novatrices porteuses d'espoir en ce qui concerne, non seulement le Pacte, mais aussi d'autres instruments internationaux.
2. Le Sous-Secrétaire général partage les préoccupations des membres du Comité quant au sort d'un de leurs collègues, M. Alexandre Mutarahejuru, du Rwanda. Le Centre pour les droits de l'homme s'est efforcé de s'assurer de sa sécurité, mais malheureusement jusqu'à présent il n'a pu obtenir aucune information sur l'endroit où il se trouve.
3. La démarche du Comité consistant à examiner l'application du Pacte dans plusieurs pays qui n'ont pas présenté de rapport est judicieuse. Elle permet en effet de suivre la situation dans tous les Etats parties et constitue un moyen d'inciter ceux qui ne l'ont pas fait à s'acquitter de leurs obligations. A cet égard, le Centre pour les droits de l'homme a l'intention d'intensifier ses efforts pour aider les Etats à respecter leurs engagements en leur fournissant les services consultatifs et l'assistance technique nécessaires. Dans cette optique, il organisera avant la fin du mois un séminaire à Abidjan consacré à l'obligation de présenter des rapports, avec la participation de 14 Etats membres africains.
4. M. Fall note avec satisfaction que le Comité a consacré une journée à l'examen du rôle des systèmes de protection sociale, en tant que moyen de sauvegarde des droits économiques, sociaux et culturels, et plus particulièrement à la problématique de l'ajustement structurel et de la transition vers l'économie de marché. Dans ses discussions, le Comité a souligné la nécessité urgente d'incorporer le volet des droits économiques, sociaux et culturels dans tous les programmes et activités de développement économique et social de l'ONU. A cet égard, sa contribution et, notamment, ses propositions et recommandations au prochain Sommet mondial sur le développement social revêtent une importance particulière. M. Fall signale qu'à la suite d'une réunion qu'il a tenue avec le Coordonnateur du Sommet il a été décidé de prendre en compte la dimension droits de l'homme dans la préparation du Sommet ainsi que dans le cadre de ses travaux et du suivi de ses décisions.
5. Le thème du débat général que le Comité compte tenir à sa session de décembre (éducation pour les droits de l'homme) revêt pour le long terme encore plus d'importance. Rien n'est en effet plus important dans l'optique de l'édification d'une culture universelle des droits de l'homme que les efforts déployés pour sensibiliser tous les êtres humains à leurs droits et à leurs responsabilités envers autrui et de faire d'eux des participants actifs à l'instauration d'un monde plus juste et plus pacifique. M. Fall encourage à ce propos le Comité à jouer un rôle actif dans la Décennie de l'éducation pour les droits de l'homme que l'Assemblée générale devrait proclamer à sa session suivante. Des réunions sont actuellement préparées

au niveau du Centre, du système des Nations Unies (réunions interinstitutions sur l'éducation pour les droits de l'homme) et des organisations non gouvernementales afin que le programme de la Décennie soit prêt au moment de sa proclamation par l'Assemblée générale.

6. Au sujet du protocole facultatif se rapportant au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, le Sous-Secrétaire général rappelle que la question était au centre des discussions pendant la Conférence de Vienne et que conformément à la Déclaration et au Programme d'action adoptés à cette Conférence le Comité a été chargé d'achever le travail entrepris. Il espère qu'au cours de sa session suivante, le Comité pourra progresser dans l'élaboration du protocole et faire rapport à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante et unième session.

7. Le PRESIDENT, après avoir remercié le Sous-Secrétaire général de son appui à certaines initiatives du Comité, appelle son attention sur deux préoccupations. L'excellent travail accompli par le Secrétariat et, en particulier, le Secrétaire du Comité, M. Tikhonov, ne peut malheureusement suppléer l'absence d'un spécialiste des questions dont s'occupe le Comité. D'autre part, le Comité insiste depuis cinq ans sur la nécessité de doter le Centre pour les droits de l'homme d'un service de documentation et de recherche qui apporterait au Comité et à d'autres organes l'appui dont ils ont besoin. Enfin, le Président note avec déception la lenteur du processus d'informatisation du Centre pour les droits de l'homme. Une équipe spéciale créée par la Commission des droits de l'homme a défini en 1990 des mesures intérimaires pour accélérer cette opération; malheureusement, elles n'ont pas été appliquées. Le Centre dispose certes de plusieurs ordinateurs, mais il n'est pas encore possible d'accéder en ligne directe à certains rapports indispensables et aux bases de données extérieures.

8. M. FALL (Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme) note en ce qui concerne le processus d'informatisation qu'en arrivant au Centre sa première constatation a été que dans ce domaine cet organe était pour ainsi dire le tiers monde de l'ONU. Il n'y avait pas de système d'information automatisé ni de service de documentation; pourtant, dans le cadre de son programme d'assistance, le Centre aide les pays en développement à mettre en place leurs systèmes d'information. Avec l'accord du Secrétaire général, un certain nombre de mesures ont été prises. La première étape, qui est pratiquement achevée, a consisté à doter le Centre d'ordinateurs et à les relier à un réseau qui permette d'accéder à la bibliothèque et à d'autres services de l'ONUG ainsi qu'au BIT, au HCR, à l'OMS et à d'autres organisations. L'Assemblée générale n'ayant voté aucun crédit pour l'informatisation du Centre, il a été décidé de lancer une campagne de mobilisation de fonds auprès d'un certain nombre de pays et d'organisations. L'opération s'annonce prometteuse puisque, avant même le début de la campagne, certains pays ont manifesté leur intérêt; la France par exemple a annoncé une contribution de 450 000 francs pour l'informatisation des organes de suivi des traités. Pour ce qui est de la création d'un centre de documentation et de recherche, M. Fall signale que sur instruction du Secrétaire général des initiatives ont été déjà prises pour trouver un local; il espère pouvoir donner de bonnes nouvelles au Comité à sa session suivante.

9. S'agissant du renforcement du secrétariat du Comité, M. Fall indique que les efforts en la matière s'inscrivent dans le cadre d'une démarche globale consistant à traiter tous les droits de l'homme sur un pied d'égalité, les droits économiques, sociaux et culturels faisant encore figure de parent pauvre. Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la cinquantième session de la Commission des droits de l'homme, il a insisté sur la question et s'est engagé à renforcer le Groupe de travail sur le droit au développement et le secrétariat du Comité. Il a d'autre part demandé à l'Assemblée générale d'affecter d'importantes ressources aux activités relatives aux droits économiques, sociaux et culturels. Même si cette dernière démarche n'a pas abouti, il est bon que le Comité continue de faire part de ses desiderata aux Etats Membres et au Secrétariat de l'ONU.

10. Enfin, M. Fall veille personnellement à ce que la dimension droits économiques, sociaux et culturels soit prise en compte dans toutes les réunions organisées à la suite de la Conférence de Vienne, et notamment à la Conférence sur la population et le développement et la quatrième Conférence sur les femmes qui doit se tenir à Beijing, ainsi que dans les programmes des organismes de développement et des institutions financières.

11. Le PRESIDENT remercie le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme pour ses réponses et ses assurances.

La séance est levée à 13 heures.
